



Le Conseiller d'Etat

DIP - Présidence
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Correspondance :
Case postale 3925
1211 Genève 3

**Aux
parents des élèves concernés**

N/réf : FW/CB/fw
V/réf. :

Genève, le 24 avril 2003

Concerne : syndrome respiratoire aigu sévère - SRAS

Chère Madame, cher Monsieur, chers parents,

Vous vous êtes inquiétés du fait que l'enseignant de votre enfant se rendait en Chine à titre privé durant les vacances scolaires de Pâques. Face à votre préoccupation, nous souhaitons d'abord vous rappeler les précisions suivantes et la position que le département de l'instruction publique a suivie dans l'optique d'assurer avec toutes les précautions nécessaires la reprise des activités scolaires de votre enfant.

Le département de l'instruction publique a été et reste en contact permanent avec les autorités sanitaires du canton, afin de disposer des informations les plus récentes et de transmettre aux enseignants, aux élèves et à leurs parents les recommandations utiles et cohérentes en fonction de l'évolution de la situation au plan sanitaire.

Dans son point de presse du 16 courant, qui vous est remis en annexe, le Conseil d'Etat a ainsi fourni des recommandations à ce sujet. Depuis lors, ces informations sont régulièrement mises à jour sur le site internet du département de l'instruction publique (www.geneve.ch/dip) et peuvent être obtenues à la permanence téléphonique du Service de santé de la jeunesse (022 327 61 50, les jours ouvrables). A cet égard, il convient de noter que seul un individu malade, c'est-à-dire qui présente les symptômes de la maladie, peut la transmettre à autrui. En d'autres termes, une personne qui ne présente pas de symptôme ne risque pas de contaminer d'autres personnes.

Compte tenu des éléments les plus récents liés à cette épidémie, en Chine tout particulièrement, le département de l'instruction publique a pris la décision qu'il avait envisagée et annoncée dans cette hypothèse, à savoir de mettre en congé exceptionnel, dès le 28 avril et pour quelques jours, la dizaine d'enseignants qui se sont rendus en Chine, afin qu'ils puissent avoir un contact médical d'information et prendre connaissance des mesures de prévention. Ces enseignants reprendront leur activité professionnelle dans les classes au moment où toutes les précautions auront été dûment vérifiées.

Dans l'intervalle, la direction de l'enseignement primaire prendra les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité de l'enseignement dispensé à votre enfant.

../..

Les présentes mesures, prises dans un contexte exceptionnel, témoignent de notre souci constant de préserver la confiance nécessaire de tous les partenaires de l'école. Nous restons à votre disposition et reprendrons prochainement contact avec vous pour une rencontre.

Veuillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, chers parents, l'expression de nos cordiaux messages.

Charles BEER